

DEPARTEMENT

Indre

NOMBRE DE CONSEILLERS		
en exercice	présents	votants
14	10	11

Date de la convocation
25 août 2006

Date d'affichage
29 août 2006



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT-DENIS-DE-JOUHET

Séance du 08 septembre 2006

Le huit Septembre deux mil six à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BRUNET, Maire.

Présents : Mmes MM. BRUNET, MOREAU, LORILLOUX, LAMY, BOUE, FAURE, RENAULT, MIOT, DUPLAIX, NICOLAS, AUSSOURD.

Absent(s) excusé(s) : Mme GOBIN donne pouvoir à Mme AUSSOURD
Absent(s) non excusé(s) : MM DEFOUGERE, NICOLAS

a été nommé(e) secrétaire : Mme AUSSOURD

Objet de la Délibération :

PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier concernant le projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers.

Considérant :

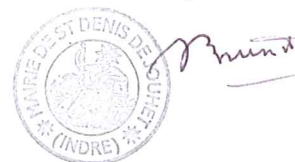
- que ce projet ne peut que se réaliser au détriment des départements du Centre et notamment de l'Indre en reléguant la liaison Châteauroux – Paris à un niveau secondaire,
- que le coût estimé de l'amélioration de la ligne Limoges – Paris est sans commune mesure avec celui d'une ligne grande vitesse Limoges - Paris - à savoir 340 millions d'euros contre 1,3 milliard - pour des distances respectives de 400 km et 130 km.

Le Conseil Municipal vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 à L 2121-34 fixant attributions, à l'unanimité :

S'OPPOSE au projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire
Jacques BRUNET



CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS SOUS-
PREFECTURE
le : 19.09.06
PUBLICATION le : 20.09.06
Le Maire, Jacques BRUNET